



MAIRIE DU BUGUE

1, place de l'Hôtel de Ville

24260 LE BUGUE

☎ : 05.53.02.75.80

✉ : mairie@lebugue.fr

🌐 : www.lebugue.fr

Arrêté règlementant le stationnement et la circulation.

Arrête 2024-261

Le Maire de la Commune du Bugue.

Vu les articles L 2212-2 et 2213-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la police de la circulation et du stationnement.

Vu le code de la route.

Vu les arrêtés formant le règlement général de la police de la commune.

Vu l'intérêt général.

Considérant qu'en raison des travaux, 37 route de la Borie, par l'entreprise « Gonthier », pour le compte de Madame TALARIE-MONTORIOL Simone, il y a lieu de régler le stationnement et la circulation.

Arrête

Article 1 : Le 25 novembre 2024, de 08h à 12h, la route de la Borie sera barrée, de l'angle de l'Avenue de la libération à la sortie du parking d'Intermarché.

Article 2 : La pose, la dépose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise.

Article 3 : Le Brigadier-chef principal de Police Municipale et le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Pour ampliation, le présent arrêté sera transmis à :

Monsieur Le Major de la Brigade de Gendarmerie

Monsieur le Chef des Sapeurs-Pompiers

Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police Municipale

Madame TALARIE-MONTORIOL Simone

Un exemplaire sera mis dans le registre des arrêtés de la commune

Le 22/11/2024



Serge LEONIDAS